



## **Déclaration préalable à la CAPD des Ardennes du 15 mai 2017**

Les élections présidentielles ont porté Emmanuel Macron à la présidence de la République. Son élection s'est faite par défaut et dans un contexte d'abstention et de votes blancs ou nuls records, ce qui ne constitue donc pas un vote d'adhésion à son programme.

Le programme du nouveau président est porteur de graves reculs : libéralisation du travail accentuant la précarité des salariés en court-circuitant le travail parlementaire et prenant une série d'ordonnances dès cet été, suppression de 120 000 postes dans les services publics déjà dégradés, droits à assurance chômage plus restrictifs et revus à la baisse, remise en cause du système actuel de retraite avec l'introduction de comptes notionnels supprimant le code des pensions et permettant une baisse mécanique des pensions...

La défense des services publics de proximité et particulièrement des écoles est une urgence autant qu'une nécessité. Plus généralement, des politiques écologiques, de justice sociale et de solidarité doivent être mises à l'œuvre. Il construira le cadre le plus large pour proposer des alternatives, défendre les acquis sociaux et proposer un investissement pour l'école et les services publics.

Les luttes et préoccupations du mouvement syndical et social doivent être relayées au sein de la nouvelle Assemblée nationale. Lors des élections législatives à venir le SNUipp-FSU interpellera les candidats sur la base de son livre blanc pour l'école.

Dans le domaine de l'éducation, le programme d'Emmanuel Macron comporte des propositions inacceptables comme le redéploiement des postes de plus de maîtres, au profit du dédoublement des classes de CP et CE1 en Education prioritaire et la possibilité pour les maires de décider de l'organisation de la semaine scolaire. Le SNUipp-FSU s'oppose à l'autonomie des établissements et aux recrutements par les chefs d'établissement, au pilotage par l'évaluation et à la mise en concurrence, à la généralisation de stages pendant les vacances supposés répondre à la difficulté scolaire, et à la volonté d'individualiser les apprentissages.

Les 5 000 créations de postes annoncées sous le quinquennat ne permettront pas de démocratiser l'école et de lutter contre les inégalités scolaires.

### **Dédoublement des CP et suppression du Plus de Maîtres**

Le PDMQDC, levier pour transformer l'école, bien que très largement sous-dimensionné, a favorisé la relance du collectif de travail. Les premiers éléments de la recherche montrent des effets bénéfiques sur le climat de classe et la posture d'élève et 86% des enseignants plébiscitent la mesure selon l'enquête du SNUipp-FSU publiée en janvier dernier. Le SNUipp-FSU est porteur d'une réduction d'effectifs (20 élèves/classe) dans l'Education Prioritaire, pour autant il s'oppose à l'abandon du Plus de Maître et à tout redéploiement.

Il revendique une baisse des effectifs dans toutes les classes sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs il entend faire respecter les droits des personnels quant à leur affectation.

Le SNUipp-FSU demande au contraire une augmentation de créations de postes de « plus de maîtres » pour permettre d'abord la généralisation du dispositif afin d'engager une baisse effective du temps de travail devant élèves.

Cela doit s'accompagner d'une politique ambitieuse en matière de formation continue.

Le SNUipp-FSU s'opposera à un projet qui va profondément désorganiser les écoles et va à l'encontre des droits des personnels et de l'intérêt des élèves.

### **Rythmes scolaires**

La réforme des rythmes scolaires a dégradé les conditions de travail, désorganisé le fonctionnement des écoles et renforcé le pouvoir des municipalités. Leur laisser le choix de poursuivre ou non dans cette voie va accentuer les inégalités et une fois de plus, passer outre la parole des enseignants. Le SNUipp-FSU exige la remise à plat de la réforme, la concertation avec les acteurs de terrain que sont les enseignants et le retour à un cadrage national comme avant 2008 avec possibilités de dérogations départementales.

### **Temps partiel**

Le SNUipp-FSU dénonce les refus d'un certain nombre de quotités de temps partiels sur autorisation. Cela va à l'encontre des droits des personnels de pouvoir aménager leur temps de travail. Qu'en sera-t-il dans notre département puisque les documents de travail ne mentionnent pas les décisions ?

### **Remplacement**

Le SNUipp-FSU est en désaccord avec la circulaire remplacement, publiée le 15 mars. Si elle ne modifie pas les conditions de versement de l'ISSR, elle aura des incidences négatives pour les conditions de travail des enseignants remplaçants et pour l'organisation du service. Bien que le SNUipp-FSU ait fait reculer le ministère sur la mise en place d'une zone unique d'intervention départementale lors des groupes de travail, de nombreux points posent problème : suppression de la différenciation ZIL/brigade, gestions départementales de l'ensemble des remplaçants y compris des ZIL, possibilité de nommer des remplaçants sur des postes non pourvus à la rentrée, possibilité d'organiser des actions de formation hors temps d'enseignement.

Le périmètre des zones d'intervention est laissé à l'appréciation locale et le SNUipp-FSU souhaite qu'elles restent au plus près des écoles et des personnels. L'amélioration du fonctionnement du service ne doit pas prévaloir sur la mise en place d'une politique de prévention des absences à laquelle le SNUipp est favorable.

### **ORS et APC**

Le nouveau décret sur les ORS du 1<sup>er</sup> degré actualise le contenu de la circulaire qui organisait depuis 4 ans les 108 heures annuelles dont 36 heures d'APC. Il conserve la possibilité d'utiliser une partie des 36 heures d'APC non effectuées pour le renforcement

de la formation continue, avec la même formulation que dans le décret précédent. Le caractère forfaitaire des 48 heures de concertation disparaît impliquant le principe que ce temps est cadré et ne peut être dépassé. Le décret introduit le principe d'allègements de service prévus dans le cas, d'exercice à temps partiel ou sur des missions particulières.

Ce décret ne répond en rien aux revendications du SNUipp-FSU sur l'allègement du temps de travail et la prise en compte du travail invisible. Le syndicat se prononce donc pour la poursuite de l'action de réappropriation des heures d'APC qu'il a engagée.

### **Départs en formation CAPPEI**

L'enquête menée par le SNUipp-FSU dans les départements fait état d'incertitudes et de confusions dans l'organisation de l'année de formation à venir. Le nombre de départs en formation ne sont toujours pas connus au moment où se tient la CAPD « mouvement ».

### **SEGPA**

Les nouveaux décrets concernant le régime indemnitaire de certains enseignants spécialisés ont été adoptés en CTM. Un grand nombre d'enseignants en SEGPA, EREA, ULIS ne seront pas revalorisés et perdront 353 euros.

### **LSU et brochure à destination des parents**

Le ministère a élaboré une brochure « le livret scolaire unique de votre enfant » pour informer les parents d'élèves de la composition et des finalités de ce livret. Faute d'identifiants et de mots de passe disponibles, les parents n'ont pas accès aux livrets en ligne comme indiqué pourtant dans la brochure. Le SNUipp-FSU a demandé et obtenu du ministère la suspension de la distribution de ce document. Il a rappelé au ministère les problèmes éthiques posés par le LSU, en conséquence, il rappelle qu'il demande toujours un moratoire sur le LSU et la possibilité pour les collègues de continuer à utiliser les outils de leur choix.

### **Mouvement**

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il est défavorable au profilage des postes. La DSDEN08 ne se contente pas d'un avis (favorable ou défavorable) mais persiste à établir un classement - de surcroît par école - des candidats sur des postes spécifiques comme les PDMQDC. Cette pratique départementale va à l'encontre de la circulaire mobilité et des recommandations du comité de suivi des PDM.

### **Statistiques**

438 participants :

- 183 ayants obtenus un postes (même à titre pro) soit 41.78 %.
- 112 maintenus à leurs postes soit 25.57 %.
- 143 sans poste soit 32.65 %.

Quelques remarques sur les postes à l'issue de la première phase du mouvement :

- 12 directions vacantes et 1 donnée à titre provisoire : ça pose question !
- 8 supports PEMF vacants.

L'enseignement spécialisé en RASED est dans un état grave :

- 5 postes vacants G (sur 7 ).
- 4 postes vacants psy (sur 6).
- 3 vacants E et 6 donnés à titre provisoire (sur 9) soit que des faisant-fonction au final pour les regroupements d'adaptation (non sédentarisés).
- 3 donnés à titre provisoire (sur 3) soit que des faisant-fonction au final pour les Classes d'Adaptation (sédentarisés).

Un exemple extrême de RASED complet qui pourrait disparaître : RASED Sedan Blanpain à la rentrée perd sa psy, perd son G, n'a plus que 2 E non spécialisés...

Et sauf erreur, le poste E de Nouvion sur Meuse a disparu...